

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)



Niveau d'étude visé
BAC +3



Diplôme
Autres dipl.
nationaux niv.
form. bac+3



Domaine(s)
d'étude
Musique




Accessible en
Formation
initiale




Établissements
institut
supérieur
des arts et
du design de
Toulouse

Présentation

Le diplôme national supérieur professionnel de musicien ( **DNSPM**) offre une formation d'**artiste-interprète** de haut niveau qui prépare aux carrières de **soliste**, de **chef d'orchestre** ou de **musicien** d'ensemble professionnel.

Objectifs

Cette formation met l'accent sur des enseignements pratiques, des mises en situation professionnelle et des stages en étroite collaboration avec des structures de renom telles que l'Orchestre National du Capitole de Toulouse, le Théâtre du Capitole, l'Orchestre de Chambre de Toulouse...

Le  **DNSPM** est un diplôme de 1er cycle d'études supérieures inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (Bac+3). Il est adossé à une licence de musique et permet une poursuite d'études en master.

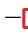
Cursus

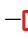
- * DNSPM seul, si licence validée (3 ans)
- * DNSPM + licence (3 ans)
- * DE + DNSPM + licence (3 / 4 ans).

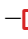
4 options

Après une première année commune à tous les étudiant-es en DNSPM, 4 options leur sont offertes à partir de la 2e année :

–  **artiste-interprète**

–  **pédagogie (cursus articulé DE+DNSPM)**, DE accessible après concours d'entrée en fin de première année DNSPM où le jury sera attentif aux capacités de l'étudiant-e à s'ouvrir à des nouvelles pratiques pédagogiques,

–  **préparation au métier d'orchestre**, en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse

–  **direction d'orchestre**, en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse.

Spécialités

– **Musique classique** : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, trombone, tuba, guitare, piano, piano-accompagnement, harpe, orgue, clavecin, percussions, saxophone, chant.

 **En savoir + sur les spécificités des musiques classiques.**

– **Musiques actuelles** : tous instruments et chant.

[En savoir + sur les spécificités des musiques actuelles amplifiées.](#)

Partenaires

Formation offerte en partenariat avec l'[Université de Toulouse – Jean Jaurès \(UT2J\)](#), [le Conservatoire](#)

[à Rayonnement Régional \(CRR\) de Toulouse](#), [l'Orchestre National du Capitole de Toulouse](#), [Toulouse Guitare](#), [Piano aux Jacobins](#), les SMAC (scènes de musiques actuelles) de la région Occitanie et [l'École des musiques vivaces Music'Halle](#). Ces partenariats permettent un double cursus "DNSPM + licence Musique – parcours Interprétation" de l'UT2J.

Savoir faire et compétences

[fiche RNCP 9044](#)

Admission

Conditions d'accès

Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux candidat-es remplissant les conditions suivantes :

- * être âgé-e au maximum de 30 ans au 31 décembre de l'année d'inscription (dérogation possible)
- * être titulaire du DEM ou DNOP, ou être inscrit-e en 2e ou 3e année en Classe Préparatoire aux Études Supérieures (CPES) musique
- * être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 1er février 2008, les candidats ne répondant pas aux conditions fixées ci-dessus peuvent faire une demande de dérogation auprès du directeur de l'établissement.

En complément des conditions ci-dessus, les candidat-es étranger-es doivent fournir :

- * justificatifs traduits des diplômes étrangers,
- * certificat d'équivalence du diplôme étranger correspondant au baccalauréat ou licence par l'organisme ENIC NARIC
- * visa ou carte de séjour valide,
- * attestation de niveau de langue française (TCF B2, TEF, DELF B2 ou DALF C1).

À destination des étudiants en terminale

L'isdaT ne fait pas partie de la liste des établissements à choisir sur le site « Parcours Sup », l'inscription à nos concours et examens d'entrée est indépendante et n'entre pas en ligne de compte pour saisir vos vœux.

[En savoir + sur les conditions d'admission pour les étudiant-es internationaux à l'isdaT](#)

Concours d'entrée

Le concours d'entrée comprend **des épreuves orales** (instrumentales ou vocales), **un entretien** et **une épreuve écrite pour le cursus musiques actuelles**. L'ordre de ces épreuves peut varier d'une année sur l'autre. Toute absence à l'une des épreuves est éliminatoire. Sont admis en formation, en fonction du nombre de places ouvertes chaque année au recrutement, les candidat-es ayant obtenu les meilleurs résultats à l'ensemble des épreuves.

[En savoir + sur les modalités des épreuves orales et de l'entretien](#)

Frais de scolarité

Le montant des frais d'inscription au concours d'entrée s'élève à 54 euros ou 36 euros en cas de réinscription. Le montant des frais de scolarité en formation initiale s'élève à 280 euros pour l'année 2021-2022 (+ coût inscription à l'Université Toulouse – Jean Jaurès).

Calendrier d'admission

- * **Du 6 janvier au 16 février 2022** : pré-inscriptions en ligne
- * **2e quinzaine d'avril 2022** : examen / concours d'entrée
- * **Début mai 2022** : résultats.

[🔗 En savoir + sur les conditions d'admission](#)

Et après...

Poursuites d'études

Le DNSPM est adossé à une licence de musique en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès et permet une poursuite d'études en master.

Insertion professionnelle

Une enquête d'insertion est réalisée annuellement envers nos diplômé-es. Selon les résultats obtenus, les diplômés danse et musique titulaires d'un diplôme s'insèrent rapidement et durablement dans des postes correspondant à leur secteur de formation.

La nature de leurs contrats (nombreux contractuels de la fonction publique pour la musique et contractuels du secteur privé pour la danse) reflète les usages du secteur professionnel.

Différents types d'emplois sont possibles et peuvent se décliner comme suit après un DNSPM :

- * des emplois de type « régulier », soit un poste dans un ensemble professionnel (orchestre symphonique, orchestre de chambre, ou autre forme d'ensemble) ;
- * des emplois dits « occasionnels », assez fréquents dans le milieu professionnel musical, où les musiciens peuvent être engagés par une structure dont la diffusion n'est pas l'activité principale ou dans le cadre d'un projet de diffusion circonscrit dans le temps (ex : festival, création d'une œuvre par une formation non pérenne, etc.) ;
- * production ou coordination dans diverses structures de diffusion musicale, maisons de disques, concert, festival, etc. ;
- * emploi d'enseignement spécialisé (pour ceux qui obtiennent le double diplôme DE-DNSPM) ;
- * médiation culturelle.

L'isdaT est clairement identifié par les écoles associatives et les conservatoires de la région Occitanie comme centre de ressources permettant de pourvoir à leurs besoins de recrutement en enseignants musique et danse. L'isdaT sert de relai entre les jeunes diplômé-es et les employeurs locaux, qu'il s'agisse de pourvoir à des postes permanents, à des remplacements ponctuels ou de former des acteurs déjà en place mais non diplômés.

L'isdaT, par la [VAE](#) et la [formation continue](#), contribue activement à la professionnalisation / qualification / déprécarisation de centaines d'enseignant-es en musique implantés dans la métropole Toulousaine et dans la région Occitanie.

[🔗 En savoir + sur l'insertion professionnelle en cours de formation](#)

Contact(s)

Autres contacts

Direction des études musique

Nadine Laurens

[🔗 nadine.laurens@isdat.fr](mailto:nadine.laurens@isdat.fr)

Conseillère aux études musique

Audrey Laurens

[🔗 audrey.laurens@isdat.fr](mailto:audrey.laurens@isdat.fr)

Secrétariat pédagogique

Soizic Burckhart

+33 (0)5 34 30 43 64

[🔗 soizic.burckhart@isdat.fr](mailto:soizic.burckhart@isdat.fr)

Accueil et gardiennage site La Vache

Myriam Tannière et Patrick Serre

+33 (0)5 34 24 57 17

✉ myriam.tanniere@isdat.fr

✉ patrick.serre@isdat.fr

Infos pratiques

Etablissement(s) partenaire(s)

Université de Toulouse — Jean Jaurès

✉ <http://www.univ-tlse2.fr>

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse

✉ <http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr>

Toulouse Guitare

✉ <https://www.toulouseguitare.fr/page/155647-bienvenue>

Piano aux Jacobins

✉ <http://www.pianojacobins.com/>

École des musiques vivaces Music'Halle

✉ <http://www.music-halle.com>

Lieu(x)

📍 Toulouse

En savoir plus

Formation Initiale en DNSPM

✉ <https://www.isdat.fr/se-former/formation-initiale/dnspm/>

Admission en formation initiale en DNSPM

✉ <https://www.isdat.fr/admission-vie-etudiante/admission-formation-initiale/musique/#dnspm>